



BILAN DÉCHETS 2018

Qualité et prix du service public pour
l'élimination des déchets

Communauté de Communes de Cèze Cévennes
120 Route d'Uzès prolongée – 30500 Saint-Ambroix



1	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES	
	Présentation	3
	Organisation du service des déchets ménagers.....	3
	Collecte et traitement des déchets suivant la zone du territoire	4
2	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	
	Gestion des ordures ménagères et assimilées	5
	Tonnage collecté et coûts de gestion des ordures ménagères	6
3	COLLECTE SÉLECTIVE	
	Gestion de la collectivité sélective.....	7
	Collecte du verre.....	7
	Collecte du papier et papier-cartonnettes	9
	Collecte des emballages	9
	Coûts et recettes : collecte papiers et emballages.....	10
4	LES DÉCHÈTERIES	
	Gestion des déchèteries	12
	Collecte en déchèterie : Tonnage	13
	Coûts de gestion et recettes	13
5	BILAN GESTION DES DÉCHETS	
	Coûts de gestion des déchets et recettes.....	15
6	COMPARATIF 2016-2018	
	18

1

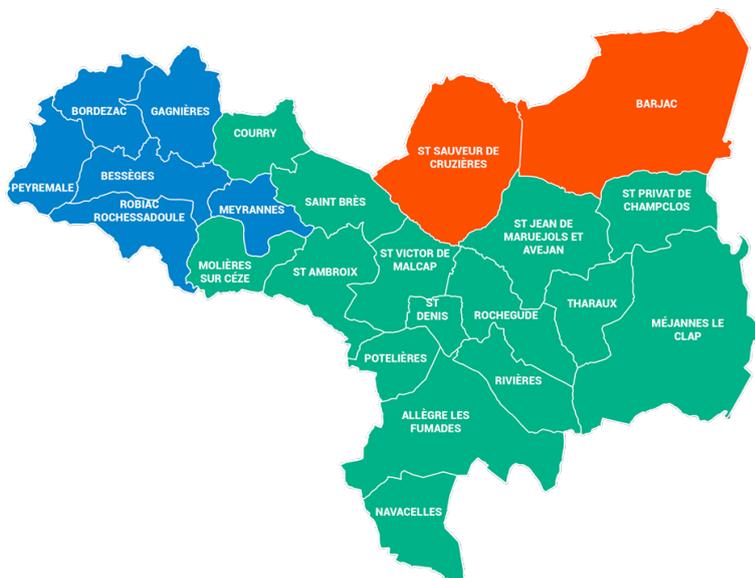
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

Présentation

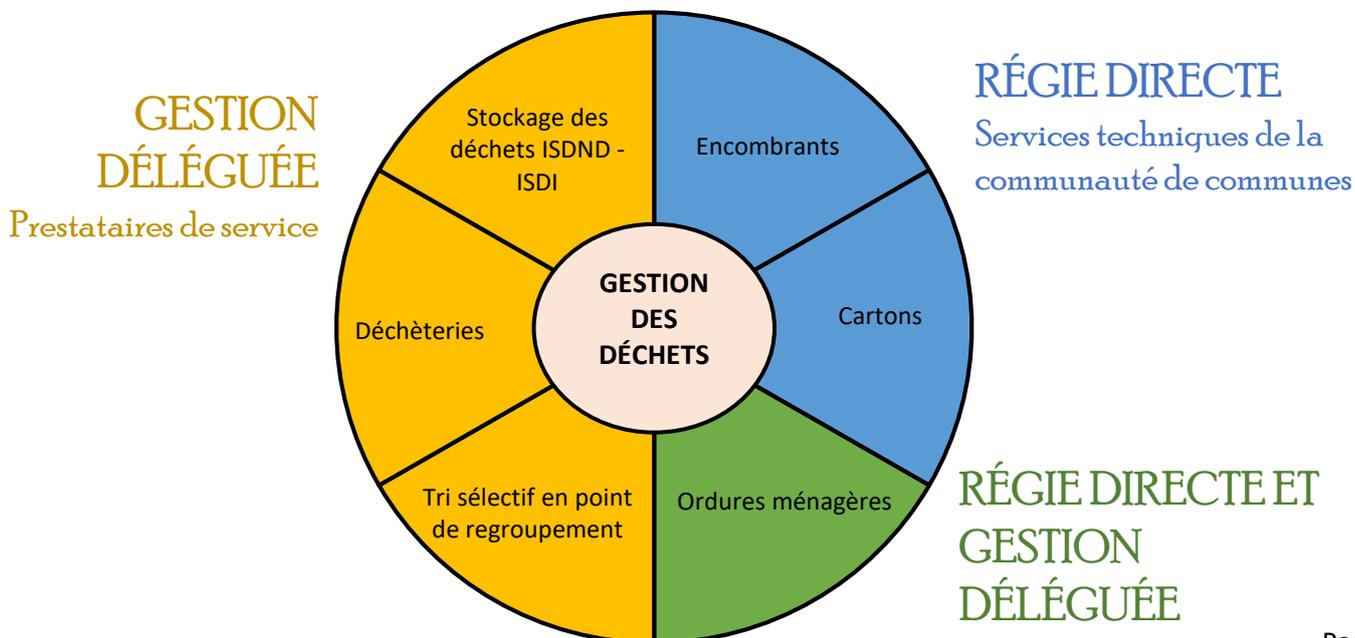
La communauté de communes de Cèze Cévennes, formée de 23 communes, se situe au Nord du Gard, et inclut une commune du Sud de l'Ardèche.

Organisation du service des déchets ménagers

Le service public d'élimination des déchets des ménages se compose de deux missions, la collecte et le traitement, qui se font sur notre collectivité de manière différentielle selon trois zones du territoire (voir carte). Cette hétérogénéité de fonctionnement du service public des déchets s'explique par plusieurs facteurs : un héritage d'un fonctionnement antérieur à la création de la communauté de communes de Cèze Cévennes, la complexification de la gestion des déchets, la volonté d'optimisation du service, le développement de collectes sélectives et des déchèteries.



Pour gérer le service public des déchets ménagers, la collectivité a le choix entre la gestion directe ou la gestion déléguée. Dans le premier cas, la collectivité décide d'internaliser le service en assumant les dépenses d'équipements (bacs, camions...) ainsi que l'exploitation du service (personnel territorial). Dans le second cas, la conception, la réalisation et l'exploitation du service sont assurées par des entreprises extérieures, régies par le code des marchés publics.



Collecte et traitement des déchets suivant de la zone du territoire

COLLECTE

	1	2	3
Papiers, journaux, cartonnettes, emballages	Sté Cévennes Déchets	Sté Cévennes Déchets	SITOBA
Verres	Sté Vial Recyclage		
Ordures ménagères	Régie communale Bessèges	Sté SITA	Sté Sonzogni
		Courry, Molières sur Cèze, St Brès, St Ambroix	Autres communes de la zone 2

TRAITEMENT

	1	2	3
Papiers, journaux, cartonnettes, emballages	Cévennes déchets SMIRITOM Alès (30)	Cévennes déchets SMIRITOM Alès (30)	Sté Plancher environnement à Lavilledieu (07)
Verres	Centre de traitement de Vergèze (30)		Sté IPAQ Lavilledieu (07)
Ordures ménagères	Sté Jouvert ISDND de Bordezac (30)	Cévennes déchets SMIRITOM Alès (30)	SICTOBA – ISDND de Grospierres (07)

DÉCHÈTERIE

	1	2	3
Haut de quai	Sté Jouvert sous-traitant de Cévennes déchets	Sté Sonzogni sous-traitant de Cévennes déchets	SICTOBA
Bas de quai	Sté Jouvert sous-traitant de Cévennes déchets	Cévennes déchets	
	Bessèges	Saint Victor de Malcap	Barjac

Au-delà des missions de collecte et de traitement des déchets ménagers, la communauté de communes encourage la pratique du compostage individuel en fournissant aux personnes du territoire qui le souhaitent des composteurs au prix de 20 €.

2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion des ordures ménagères et assimilées

La collecte des ordures ménagères s'effectue de manière différente sur le territoire ; en porte à porte ou en points de regroupement. La majorité de la collecte s'effectue en bacs de regroupement de 660 L, certains quartiers sont dotés de bacs individuels, d'autres encore déposent simplement leurs déchets en sacs qu'ils placent dans la rue devant leur habitation le jour de la collecte.

La collecte des ordures ménagères et assimilées assurées :

par des prestataires

Suez pour les communes de Courry, Molières sur Cèze, Saint Ambroix et Saint Brès ;

Société SONZOGNI Environnement pour les communes d'Allègre les Fumades, Barjac, Méjannes le Clap, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, Saint Denis, Saint Jean de Maruéjols et Avéjean, Saint Privat de Champclos, Saint Sauveur de Cruzières, Saint Victor de Malcap et Tharoux ;

JOUVERT pour les communes de Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule.

en régie communale

Pour la commune de Bessèges

Une fois collectées les ordures ménagères sont dirigées vers :

L'usine de tri-mécano biologique de Salindres gérée par le SMIRITOM

Pour les déchets des communes d'Allègre les Fumades, Courry, Méjannes le Clap, Molières sur Cèze, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, Saint Ambroix, Saint Brès, Saint Denis, Saint Jean de Maruéjols, Saint Privat de Champclos, Saint Victor de Malcap et Tharoux ;

L'installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bordezac propriété de la Collectivité, gérée par la société Jouvert

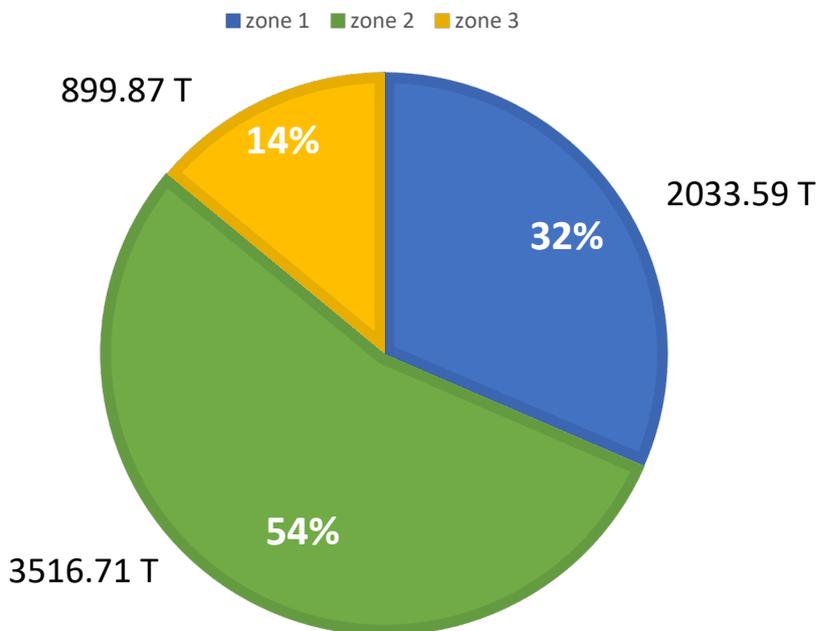
Pour les déchets des communes de Bessèges, Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule ;

L'installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Grospierres gérée par le SICTOBA

Pour les déchets des communes de Barjac et Saint Sauveur de Cruzières. La fréquence de collecte des ordures ménagères varie suivant les communes et les périodes de l'année.

Tonnage collecté et coûts de gestion des ordures ménagères (TTC)

COLLECTE OM 2018: **6 450.17 TONNES**



COÛTS COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM TTC: **1 979 947 €**

1	Collecte Jouvert	Collecte	156 414 €	584 512 €
	Collecte en régie communale Bessèges	Collecte	200 135 €	
	Société Jouvert	Traitement ISDND	105 600 €	
		Frais de personnel gardiennage ISDI et ISDND	33 566 €	
	Taxe d'état	TGAP	88 797 €	
2	Société SITA Suez	Collecte	325 761 €	1 105 897 €
	Société Sonzogni	Collecte	267 070 €	
	SMIRITOM	Traitement	513 066 €	
3	Société Sonzogni	Collecte	147 884 €	289 538 €
	SICTOBA	Traitement	141 654 €	

3 COLLECTE SÉLECTIVE

La communauté de communes de Cèze Cévennes a mis en place un service de collecte sélective afin de valoriser les matériaux recyclables. La collecte s'effectue en colonne ou en bacs.

Chaque habitant du territoire peut venir déposer dans les colonnes de tri ses matériaux recyclables mais de manière différenciée en fonction des 3 zones du territoire.

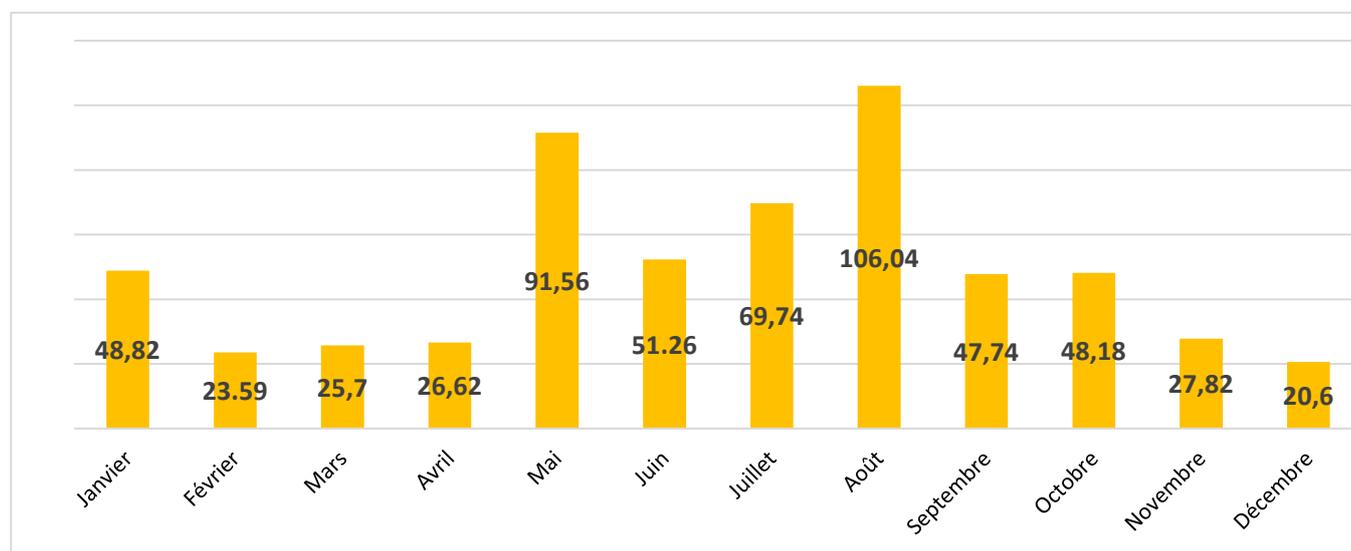
COLONNE / BAC	1	2	3
BLEU	Papiers, Journaux, Cartonnettes	Papiers, Journaux	
JAUNE	Emballages sans Cartonnettes	Emballages	Emballages, Papiers, Journaux
VERT	Verres	Verres	Verres

Collecte du Verre : Tonnage – Coûts et recettes TTC

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte du verre sur les zones 1 et 2 du territoire. Sur ces zones, la collecte est effectuée par le Société Vial Recyclage, le traitement se faisant à Vergèze (30). Les recettes sont issues de la revente du verre et sont versées par O-I Manufacturing.

Pour la zone 3, consultez le site : www.sictoba.fr.

COLLECTE VERRES 2018: 587.66 T



COLLECTE VERRES 2018

COÛTS: 25 157 €

Société Vial	Collecte	23 433 €	
Dons ligue contre cancer	Don	1 724 €	
			25 157 €

RECETTES: 17 847 €

O-I Manufacturing	Revente du verre collecté	17 847 €	
			17 847 €

BILAN COLLECTE DU VERRE

-7 310 €

Collecte du Papier et du Papier-Cartonnettes : Tonnage

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte du papier-cartonnettes en zone 1 et du papier en zone 2 du territoire. La collecte est effectuée par la Société Cévennes Déchets, le traitement se fait au centre de tri d'Alès sur les zones 1 et 2. Pour la zone 3, consultez le site : www.sictoba.fr

COLLECTE PAPIERS 2018: 292.52 T

Collecte Papiers et Cartonnette	Refus
278,70 T	13,82 T

Collecte des emballages : Tonnage

Les emballages sont définis comme étant les briques cartonnettes, les emballages métalliques et les emballages plastiques. Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte des emballages sur les zones 1 et 2 du territoire. La collecte est effectuée par la Société Cévennes Déchets, le traitement se fait au centre de tri d'Alès sur les zones 1 et 2. Pour la zone 3, consultez le site : www.sictoba.fr

COLLECTE EMBALLAGES 2018: 242.15 T

Collecte Emballages	Refus
207,86 T	34,29 T

COÛTS ET RECETTES

COLLECTE PAPIERS ET EMBALLAGES 2018

COÛTS TTC: **186 590 €**

Société Cévennes Déchets	Collecte Papiers- Cartonnettes	19 314 €	
	Collecte emballages	74 309 €	
			93 623 €

SMIRITOM	Traitement Papiers	11 602 €	
	Refus Papiers	1 977 €	
	Traitement Emballages	36 572 €	
	Refus Emballages	4 904 €	
			55 055 €

SICTOBA	Collecte et traitement papiers et emballages	37 912 €	
			37 912 €

RECETTES TTC: 101136 €

Cévennes Déchets	Revente du Papier collecté	2 670 €	11 874 €
	Revente des emballages	9 204 €	

Adelphe	Soutien éco- organisme	89 262 €	89 262 €
---------	---------------------------	----------	----------

BILAN COLLECTE PAPIERS/EMBALLAGES → **-85 454 €**

4 LES DÉCHÈTERIES

Gestion des déchèteries

On compte 3 déchèteries dans la communauté de communes de Cèze Cévennes, sur les communes de Bessèges, Saint Victor de Malcap et Barjac. Le gardiennage des déchèteries est confié à un prestataire sur les communes de Bessèges et de Saint Victor de Malcap et au syndicat SICTOBA pour la commune de Barjac.

DÉCHÈTERIE	1	2	3
Haut de quai	Société Jouvert sous-traitant de Cévennes déchets	Société Sonzogni sous-traitant de Cévennes déchets	SICTOBA
Bas de quai			
	Bessèges	Saint Victor de Malcap	Barjac

Les apports de déchets dans les 3 déchèteries se font en bennes pour les matériaux les plus courants (gravats, bois, encombrants, cartons, végétaux, ferrailles) et dans des conteneurs spécifiques pour les déchets particuliers (déchets diffus spéciaux (DDS), déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), lampes à économie d'énergie, déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), piles et batteries, huiles de vidange, huiles alimentaires, textile, ...)

DÉCHETS

ACCEPTÉS	REFUSÉS
<p>Encombrants Végétaux Gravats Ferrailles Bois Cartons DDS DEEE (D3E) Lampes à économie d'énergie DASRI Piles et batteries Textiles Cartouches d'imprimante CD, CD-ROM, DVD Plastiques agricoles Huile de vidange Huile alimentaire Capsule café Mobilier</p>	<p>Médicaments Pneus Ordures ménagères Déchets industriels Bouteilles de gaz Déchets à base d'amiante Produits radioactifs</p>

En plus des déchèteries, la communauté de communes bénéficie d'une plateforme de transfert de déchets à Méjannes le Clap ainsi que d'une plateforme de compostage à Barjac, mise en place par le SICTOBA. Cette opération a pour objectif de diminuer la quantité de déchets enfouis dans l'ISDND de Grospierres grâce au compostage en mélange des déchets verts et des cartons apportés par les particuliers et les services techniques des communes adhérentes.

Une vente de compost est organisée sur la plateforme de compostage de Barjac pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie attenante.

Collecte en déchèterie : Tonnage

COLLECTE DÉCHÈTERIES 2018

2018	Site Bordezac	Déchèterie Bessèges	Déchèterie Saint Victor	Plateforme Méjannes	Sictoba Barjac	Collecte cartons des pros
Déchets verts	248	393	972,82	153	560	-
Plastique agricole	-	2,7	-	-	4,4	-
Gravats	474	349	1102,52	74,26	388,35	-
Ferrailles	11,4	101,4	115	11,9	48,44	-
Encombrants	314	507	787,15	99	204,7	-
DDS	-	5,83	14,16	-	5,19	-
Cartons	-	47,32	95,02	-	53,76	179,47
Bois	-	160,3	445,36	-	175,42	-
DEEE	-	65,7	95,3	-	31,9	-
Eco mobilier	-	133	-	-	100,66	-
TOTAL	1047,4	1765,25	3627,33	338,16	1572,82	179,47

Les tonnages de la déchèterie gérée par le Sictoba et située à Barjac sont mis à titre indicatif car ils ne concernent pas seulement les communes de Saint Sauveur de Cruzières et Barjac mais également d'autres communes de l'Ardèche.

Coûts de gestion des déchèteries et recettes

COÛTS TTC: 770 631 €

Société Jouvert	Rotation et traitement Bennes Bessèges	184 289 €
	Location groupe électrogène	2 160 €
	Enlèvement Plastique agricole	484 €
Société Cévennes Déchets	Gardiennage déchèterie Bessèges	47 520 €
	Location bennes plateforme Méjannes	2 970 €
	Location compacteur Bessèges	3 960 €

241 383 €

SMIRITOM	Rotation et traitement Benches St Victor et Méjannes	417 028 €	
Société Cévennes Déchets	Gardiennage déchèterie Saint Victor	54 120 €	
			471 148 €
SICTOBA	Gestion déchèterie Barjac	57 830 €	
			57 830 €

RECETTES TTC: **21 978 €**

Eco-système (D3E)	Reversement éco-organisme	10 550 €	
Eco DDS	Reversement éco-organisme	1 106 €	
Eco TLC	Reversement éco-organisme	1 922 €	
Philtex	Soutien textile	1 766 €	
Ecomobilier	Soutien à la communication	5 282 €	
Jouvert	Ferraille	1 352 €	
			21 978 €

BILAN DÉCHÈTERIES

-748 653 €



5 BILAN GESTION DES DÉCHETS

Coûts de gestion des déchets et recettes

DÉPENSES TTC

	DESCRIPTIF	DÉPENSES
Collecte en régie communale Bessèges	Collecte OM, encombrants, cartons	200 135 €
Société Jouvert	Traitement ISDND (OM)	105 600 €
	Rotation et traitement Bennes Bessèges	184 289 €
	Location Groupe électrogène	2 160 €
	Enlèvement Plastique agricole	484 €
	Collecte OM	156 414 €
Société Sita Suez	Collecte OM	325 761 €
Société Sonzogni	Collecte OM + nettoyage des bacs	447 511 €
SMIRITOM	Traitement ISDND (OM au TMB Salindres)	513 066 €
	Traitement emballages/papiers	48 174 €
	Rotation et traitement bennes St Victor et Méjannes	417 028 €
	Refus collecte sélective	6 881 €
SICTOBA	Traitement ISDND (OM)	141 654 €
	Collecte et traitement Tri	37 912 €
	Gestion déchèterie Barjac	57 830 €
Taxe d'état	TGAP	88 797 €
Sous - Total		2 733 696 €

DÉPENSES TTC

	DESCRIPTIF	DÉPENSES
	Report Sous - Total	2 733 696 €
Société Cévennes Déchets	Gardiennage déchèterie Bessèges et Saint Victor de Malcap	101 640 €
	Collecte (collecte sélective)	93 623 €
	Location benne Méjannes	2 970 €
	Compacteur Bessèges	3 960 €
	Traitement pneus	1 243 €
Société Vial recyclage	Collecte et traitement des emballages (collecte sélective verre)	25 157 €
Déchets verts		50 326 €
Ligue contre cancer et IRRP	Don	2 122 €
Fournitures eau/électricité		3 097 €
Matériels pour service technique et vêtements		17 930 €
Carburants		28 706 €
Location BOM cause panne		1 260 €
Véhicules entretien, Entretien compacteur ISDI et déchèterie Saint Victor		22 693 €
Caution ISDND + ISDI et assurances		18 331 €
Dépenses liées aux études de marché, à l'ISO et au logiciel de facturation		46 064 €
Diverses collectes		20 228 €
Frais de Personnels (Salaires chargés + Rbt des contrats aidés)		210 529 €
Frais de télécommunication		1 630 €
Divers entretiens et interventions sur site Bordezac, Saint Victor et Bessèges		16 739 €
Logiciel Agide pour RS		3 600 €
Logiciel Intuiz pour RS		3 747 €
	Total dépenses	3 409 291 €

RECETTES TTC

	DESCRIPTIF	RECETTES
TEOM		2 700 488 €
Redevance Spéciale, Campings et Maisons de retraite		293 548 €
Société Jouvert	Vente de ferraille	1 352 €
Eco TLC	Soutien	1 922 €
Société Cévennes Déchets	Vente de matériaux	11 874 €
OI-Manufacturing	Vente de matériaux	17 847 €
Adelphe (collecte sélective)	Reversement d'éco-organisme	89 262 €
Eco-système (D3E)	Reversement d'éco-organisme	10 550 €
Régie composteur	Vente	600 €
Philtex	Soutien	1 766 €
Eco mobilier	Soutien	5 282 €
Eco dds	Soutien	1 106 €
Total recettes		3 135 597 €

BILAN GESTION DES DÉCHETS 2018

-273 694 €

*les différences entre les chiffres du bilan 2018 et ceux du CA 2018 des déchets sont liées aux dépenses et recettes engagées en 2017 et prise en compte sur le budget 2018.



COMPARATIF

	2016	2017	2018
Dépenses globales	2 974 059 €	3 212 646 €	3 409 291 €
dont Coûts Collecte et Traitement OM	1 825 906 €	1 888 282 €	1 979 947 €
dont Déficit Déchèterie	568 926 €	556 076 €	748 653 €
Recettes globales	2 759 935 €	2 956 531 €	3 135 597 €
dont Recettes Teom	2 260 498 €	2 463 172 €	2 700 488 €
dont Redevance spéciale	298 588 €	298 856 €	293 548 €
Résultat NET	-214 124 €	-256 115 €	- 273 694 €

Ordures ménagères	2016	2017	2018
Tonnages par années	6092,79	6433,78	6 450,17
Coût Ordures Ménagères	1 825 906 €	1 888 282 €	1 979 947 €

Tri sélectif	2016	2017	2018
Tonnage emballage et journaux	553,52	551,11	534.67
Tonnage verre	580,02	565,41	587.66
Dépenses	219 050 €	250 679 €	211 747 €
Recettes	181 783 €	170 900 €	118 983 €
Résultat NET (Déficit)	-37 267 €	-79 779 €	- 92 764 €

GLOSSAIRE

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

SMIRITOM : Syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères et du traitement des ordures ménagères

Haut de quai : Expression désignant, dans l'exploitation d'une déchèterie, la part consistant à gérer l'installation (accueil des usagers, gestion des apports de déchets, etc...)

Bas de quai : Expression désignant, dans l'exploitation d'une déchèterie, la part consistant à éliminer les déchets recueillis sur l'installation

Sous-traitant : Personne physique ou morale à qui un entrepreneur confie sous sa responsabilité tout ou une partie de l'exécution d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître d'ouvrage

OM : Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TMB : Tri Mécano-Biologique